

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balbigny, Chier, Gommelle-Vernay, Cordelle, Lenigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Georges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo roannais, le Journal de Roanne.

L'ECHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,
Chez M. Fertay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70 A PARIS,
Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière levée de la boîte au bureau.
4 h. 30 matin. Beignon, Charlieu, Tarare, Thizy, Montbrison, St-Etienne, Lyon.
8 h. 30 matin. Charlieu.
11 h. 30 matin. Balbigny, St-Etienne, Lyon, Clermont, Saint-Haon-le-Château.
3 h. 45 soir. Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.
4 h. 25 soir. Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin-d'Estreux.
7 h. 10 soir. Clermont, Moulins, Paris.
8 h. 30 soir. Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'HIVER).

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne					
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	8 30	12 50	4 59	Paris	8 50	4 50	9 50	Roanne	5 55	8 10	12 50	Lyon	7 55	11 35	3 20	Roanne	6	1	5 5	Amplepuis	7 15	3 2	6 45		
St-Germain-L.	8 50	1 10	5 11	Moulins	1 2	5 38	2 21	8 59	Coteau	8 19	12 57	4 47	St-Etienne	8 38	12 30	4 45	Coteau	6 7	1 9	5 12	Saint-Victor	7 26	3 22	6 57	
Lapacaudière	9 07	1 27	5 28	St-Germ.-de-F.	2 35	7 10	3 59	10 50	St-Cyr-de-F.	8 37	1 12	5 2	Rive-de-Gier	9 3	1 4	4 40	L'Hôpital	6 19	1 28	5 26	Régny	7 38	3 43	7 13	
St-Martin-d'E.	9 24	1 44	5 42	St-Martin-d'E.	3 55	8 11	4 54	11 50	Vendanges	8 52	1 25	5 15	St-Chamond	9 23	1 30	5 2	St-Victor	6 30	1 49	5 46	L'Hôpital	7 49	4 2	7 28	
S-Germ.-de-F.	10 31	2 41	6 50	Lapacaudière	3 0	8 26	5 9	12 5	Saint-Jodard	9 2	1 37	5 27	St-Etienne	5 30	9 45	1 55	5 26	Saint-Victor	6 42	2 43	6 8	Coteau	8 3	4 19	7 44
Moulins	11 47	4 8	11 29	St-Germain-L.	4 7	8 43	5 26	12 22	Balbigny	6 53	9 22	2 50	St-Just-sur-L.	6	10 29	6 3	Amplepuis	6 52	2 25	6 20	Roanne	8 9	4 25	7 50	
Paris	9 20	12 50	4 59	Roanne	4 40	9 2	5 45	12 50	St-Just-sur-L.	7 58	10 35	3 6	6 55												

Roanne, le 5 Janvier 1868.

Saint-Etienne, le 9 octobre 1867.

Le Préfet du département de la Loire, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur,

Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852 ;
Vu les instructions ministérielles y relatives ;
Arrête :

Art. 1^{er}. — Les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes, des procédures ou des contrats, seront insérées en 1868, pour le département de la Loire, dans les journaux désignés ci-après :

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne, le Mémorial de la Loire ;
Pour l'arrondissement de Montbrison, le Journal de Montbrison ;
Pour l'arrondissement de Roanne, l'Echo Roannais, et le Journal de Roanne.

Le Journal de Montbrison, l'Echo Roannais et le Journal de Roanne, seront tenus de faire reproduire à leurs frais, dans le Mémorial de la Loire, les extraits des annonces qui n'auront reçues.

Les extraits fourniront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

Le tarif d'impression est fixé à vingt-cinq centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillard, l'a pris pour type de justification, à trente centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus. Toutefois, et par exception, tarif des insertions relatives aux jugements de dilite et aux convocations et délibérations de anciens est fixé à quatre francs pour chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 2. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à vingt-cinq centimes ; néanmoins, ce prix sera réduit à quinze centimes en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

Art. 3. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-indiqués, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité de la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi du 29 novembre 1850, 7 décembre 1850, et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

Art. 4. — Les journaux désignés à l'article premier continueront d'insérer quotidiennement et gratuitement, comme par le passé, un avis ainsi conçu :

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1868, pour le département de la Loire, dans les quatre journaux suivants :

Le Mémorial de la Loire ;
Le Journal de Montbrison ;
L'Echo Roannais ;
Et le Journal de Roanne.

Le Préfet de la Loire,
Signé : G. CASTAING.

Approuvé,
Paris le 25 décembre 1867,
Le Ministre de l'intérieur,
Signé : PINARD.

Pour ampliation,
Le conseiller d'Etat directeur général,
Signé : G. DE SAINT-PAUL.

Pour copie conforme :
Le secrétaire général,
ROCHEFORT.

Art. 1^{er}. — Les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes, des procédures ou des contrats, seront insérées en 1868, pour le département de la Loire, dans les journaux désignés ci-après :

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne, le Mémorial de la Loire ;
Pour l'arrondissement de Montbrison, le Journal de Montbrison ;
Pour l'arrondissement de Roanne, l'Echo Roannais, et le Journal de Roanne.

Le Journal de Montbrison, l'Echo Roannais et le Journal de Roanne, seront tenus de faire reproduire à leurs frais, dans le Mémorial de la Loire, les extraits des annonces qui n'auront reçues.

Les extraits fourniront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

Le tarif d'impression est fixé à vingt-cinq centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillard, l'a pris pour type de justification, à trente centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus. Toutefois, et par exception, tarif des insertions relatives aux jugements de dilite et aux convocations et délibérations de anciens est fixé à quatre francs pour chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 2. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à vingt-cinq centimes ; néanmoins, ce prix sera réduit à quinze centimes en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

Art. 3. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-indiqués, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité de la publicité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi du 29 novembre 1850, 7 décembre 1850, et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

Art. 4. — Les journaux désignés à l'article premier continueront d'insérer quotidiennement et gratuitement, comme par le passé, un avis ainsi conçu :

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1868, pour le département de la Loire, dans les quatre journaux suivants :

Le Mémorial de la Loire ;
Le Journal de Montbrison ;
L'Echo Roannais ;
Et le Journal de Roanne.

Le Préfet de la Loire,
Signé : G. CASTAING.

Approuvé,
Paris le 25 décembre 1867,
Le Ministre de l'intérieur,
Signé : PINARD.

Pour ampliation,
Le conseiller d'Etat directeur général,
Signé : G. DE SAINT-PAUL.

Pour copie conforme :
Le secrétaire général,
ROCHEFORT.

« Sire,
» A l'occasion du nouvel an, le corps diplomatique vous présente, par mon organe, son hommage respectueux.
» Le bonheur de Votre Majesté, celui de son auguste famille et la prospérité de la France forment l'objet des vœux qu'à toute époque de l'année, mais surtout en ce jour solennel, chacun de nous est heureux d'offrir à Votre Majesté Impériale. »

L'Empereur a répondu :

« Je suis heureux de commencer, comme tous les jours, la nouvelle année entouré des représentants de toutes les puissances, et de pouvoir affirmer, une fois de plus, mon constant désir de conserver avec elles les meilleures relations. »

« Je vous remercie des vœux que vous voulez bien former en leur nom pour la France, pour ma famille et pour moi. »

L'Empereur a répondu à Mgr l'archevêque de Paris :

« Les vœux que vous adressez au Ciel pour l'Impératrice, pour le Prince Impérial et moi, me touchent profondément. Ils partent d'un noble cœur. Je sais que vous ne séparez pas les intérêts de la religion de ceux de la patrie et de la civilisation. »

S. Exc. M. Schneider, président du Corps législatif, a présenté MM. les députés à Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice. Son allocution a été très-courte et s'est bornée aux formalités ordinaires de courtoisie. En lui répondant, l'Empereur a remercié le Corps législatif de son concours. S. M. a exprimé la conviction que la session actuelle contribuera à développer de plus en plus la prospérité de la France et donnera une extension nouvelle à ses libertés.

— Le gouvernement vient de saisir le Corps législatif d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 3 millions au budget extraordinaire du ministère de l'intérieur. Cette somme sera employée, soit en subventions pour des travaux d'utilité communale, soit en secours exceptionnels à distribuer par les institutions de bienfaisance. Un autre projet de loi propose de mettre à la

disposition du ministre de la guerre un crédit de 400,000 fr. destiné à venir en aide aux populations de l'Algérie, qui ont été éprouvées par la disette et par une épidémie cholérique.

Ces deux projets s'inspirent de la même pensée d'humanité ; ils sont un nouveau témoignage de la sollicitude de l'Empereur pour les classes laborieuses.

Les travaux communaux, en occupant un grand nombre de bras durant la saison où la culture du sol demeure suspendue, auront un double but de bienfaisance et d'utilité.

Les allocations seront consacrées en grande partie à favoriser la construction du réseau de voirie vicinale.

En outre de ces trois millions, l'exposé des motifs annonce la présentation prochaine de dispositions financières qui auront pour objet d'assurer l'œuvre que l'Empereur considère comme « une condition essentielle de la prospérité du pays et du bien-être des populations rurales. »

— Une dépêche du ministre de la guerre, adressée au commandant du dépôt de remonte de Mâcon, est ainsi conçue :

« En raison de l'impulsion donnée en 1867 aux opérations de la remonte, les effectifs en chevaux des régiments de toutes armes atteignent et dépassent même pour certains corps le complet réglementaire qui leur est assigné. D'après cette situation, il ne paraît pas nécessaire que les achats de 1868 commencent le 1^{er} janvier, et mon intention est de ne pas les entamer avant le 1^{er} mars prochain. »

« Je vous invite à porter cette disposition à la connaissance des éleveurs, et à les prévenir en même temps que cet ajournement des opérations de 1868 ne peut préjudicier en rien à leurs intérêts et n'implique aucune réduction dans le chiffre des commandes ; il permettra, en outre, de donner à leurs animaux tous les soins et de les présenter aux comités dans les conditions les plus favorables à leur acceptation immédiate. »

— M. Goudard a été nommé vicaire à Saint-Polycarpe.

M. Barbier, vicaire de Saint-Jean-Bonnefond, a également été nommé vicaire à Saint-Polycarpe.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LISA

XII

« Remarque bien l'expression dont je me suis servi : « on se dira. » Iras-tu saisir la parole intérieure ? J'ajoute maintenant : on dira tout bas à l'oreille du voisin. Iras-tu saisir ce murmure au passage ? Non, il n'est au pouvoir de personne empêcher l'opinion publique de se former et de gloser librement sur un fait tombé dans son domaine. Tu dis : « La femme que j'épouserai portera mon nom. » — Sans aucun doute ; mais avant de porter ton nom, quel était le sien ? Voilà la question. Or, on la fera, on la répètera tant si bien, cette question, que tu l'entendras : y a un écho pour toute parole. Tu cacheras ton nom, mon pauvre Adrien, tu te cacheras toi-même. Oh ! que vous seriez malheureux ! Elle, si elle a le cœur bien placé, si sa nature est fine et délicate — je le crois, tu ne t'es pas attaché sans motif, — elle sentira chaque jour que sa présence est un motif, une cause d'humiliation et d'affaissement, elle s'affaissera sous le poids de la douleur, dans son regard il y aura des larmes, dans son sourire un déchirement, dans sa voix un accent de détresse. Toi, tu recueilleras ces plaintes un à un ; triste et silencieux tu chermeras dans la vie en souhaitant la mort, car tu pourras ni consoler ni être consolé. Oh ! que vous serez malheureux !

« Voilà, mon cher Adrien, ce que je vois avec une certitude quand je consulte ton intérêt. Je n'ai parlé ni des difficultés matérielles, ni de la situation diminuée, cela n'est pas digne d'entrer en balance ; et, s'il n'y avait pas d'autre obstacle, je dirais tout de suite : tu aimes, tu es beaucoup ; sois pauvre et heureux. »

Mais non, tu seras pauvre et malheureux. En outre, et c'est là, selon moi, la raison déterminante, ta conscience te rendra-t-elle ce té-

moignage, que, du moins, tu n'as failli à aucun devoir ? On a beaucoup dit que les fautes sont personnelles. Oui, devant le tribunal de Dieu et devant la loi ; mais devant l'opinion, certaines fautes ont un long et douloureux prolongement. Dans chaque famille, la solidarité lie les générations entre elles à un siècle de distance. Adrien, songe que tes enfants pourraient avoir à rougir de leur mère à qui manquerait cette première et indispensable noblesse : une naissance légitime. Crois-tu qu'il ne soit pas de ton devoir d'assurer à ceux qui naîtront de toi le patrimoine d'honneur intact qui nous vient de si loin ?

« Ah ! c'est un grand sacrifice que je te demande ; mais le sacrifice est la base de toute vertu. Jusqu'à ce jour j'ai vu en toi l'un des plus vertueux jeunes hommes qui puissent ravir l'âme et couronner de gloire la vieillesse d'un père : j'ai confiance. »

« J'ai tout dit, mon bien-aimé fils. Réponds-moi maintenant ; chacune de tes plaintes éveillera en moi un écho, ma main essuiera chacune de tes larmes ; mais, si tu es fort, ces larmes sécheront dans un temps prochain ; si tu es faible, l'avenir te ménage des souffrances sans trêve et sans remède. »

Adrien ne songeait guère à répondre. L'accent ému de son vieux père l'avait ébranlé dès le commencement ; il se sentait vaincu avant d'avoir abordé la lutte. Cependant, en certaines âmes généreuses, l'amour peut s'immoler ; jamais il ne consent à être humilié : ne lui dites pas que l'objet de ses chères poursuites est indigne : il se révoltera. Repassant dans son esprit tout ce qu'il venait d'entendre, Adrien secoua la tête en signe d'incrédulité au souvenir de certaines paroles.

« Mon père, dit-il d'un ton bas mais résolu, l'engagement que j'avais pris d'avance avec moi-même, je le tiendrai. Vous me demandez un sacrifice ; le sacrifice est fait. Je vous supplierai seulement de ne jamais me parler de mariage. Celle à qui j'ai donné ma foi ne saurait être mienne ; aucune autre ne prendra sa place. Tout est fini. »

« Maintenant, permettez-moi de garder dans

le for intérieur ma liberté de jugement. Parmi les considérations que vous avez fait valoir, il en est quelques-unes que je ne puis souscrire. Le tableau désolant que vous avez fait de ces regrets, de ces reproches, de ces misérables calculs qui interviennent au jour où les illusions s'évanouissent, m'a attristé sans me convaincre. Non, mille fois non ! cela n'est pas toujours et nécessairement vrai ; cela n'est pas vrai pour moi du moins. Mon cœur tressaille au contraire d'une immense allégresse à la pensée que je pourrais donner quelque chose, que je pourrais chaque jour de ma vie répéter ce don. Et vraiment, ne recevrai-je rien en retour ? Ah ! n'est-ce rien que la douce compagnie d'une créature en qui se trouve réuni tout ce qu'on peut imaginer d'aimable ? N'est-ce rien que le témoignage toujours renouvelé d'une reconnaissance qui paie si fort au-dessus de son prix le sacrifice de quelques avantages matériels ? Donner et recevoir n'est-ce pas l'amour ? échanger à valeur égale, n'est-ce pas le trafic ?

— Tu aimes beaucoup, mon ami, dit M. de la Roche-Léhan avec un sourire mélancolique.

— J'aime ! oh ! oui j'aime !

— Pauvre cher enfant !... et néanmoins tu n'as pas hésité une minute à faire le sacrifice de ton amour ! Je ne suis point implacable, va ; si je ne voyais tout ton bonheur sérieux et durable, tout ton avenir compromis — le mot est bien faible, — je consentirais immédiatement, ou plutôt je me tairais. Mais je ne puis consentir, je ne puis me taire. Momentanément tu me parais privé de cette calme possession de soi qui permet de juger des choses. Je dois te servir de guide. Oh ! tu as bien fait de m'écouter ; mieux que jamais j'ai connu que j'avais un bon fils ; que Dieu en soit béni ! Cependant ne te laisse point aller au désespoir ; je ne veux pas dire : jamais. Non, prends une année de réflexion. Dans un an à pareil jour, je te donne rendez-vous ici. Nous examinerons de nouveau la question. Si tes sentiments n'ont pas varié, si tu te sens invinciblement enchaîné, je ne m'opposerai plus à la réalisation de tes desirs ; tu seras libre. Alors je demanderai au ciel qu'il te soit donné un contentement vrai là

où tant d'autres n'ont trouvé que la plus amère des déceptions.

— Du fond de mon âme je vous remercie, s'écria Adrien en se jetant dans les bras de son père ; ne craignez pas que j'abuse du délai que vous m'accordez ; je ne me rai dirai point volontairement contre vos conseils, ils seront toujours présents à ma mémoire ; si, en définitive, ils ne demeurent pas victorieux, la lutte aura, du moins, été loyale.

— J'y compte, mon cher Adrien ; désormais, je ne t'en parlerai plus. Tu vas retourner à Cerqueux, il ne faut faire aucun éclat ; seulement ne prolonge pas ton séjour dans une maison où ta position est fautive. Si tu pouvais, d'un autre côté, t'abstenir d'engagements irrévocables.... Mais j'entends une voiture : qui cela peut-il être ? Vois donc, tu as les yeux meilleurs que moi....

Adrien courut à la fenêtre.

« C'est mon oncle, dans l'américain de Cerqueux. »

« Fogy ? tiens ! lui qui se dérange si peu volontiers. Que peut-il me vouloir ? »

Adrien secoua la tête.

« Hein ! reprit M. de la Roche-Léhan, tu soupçonnes quelque chose ? »

— Je pense que c'est à moi, plutôt qu'à vous, mon père, que cette visite est destinée. Il a vu, ou on lui a dit....

— Bon, bon, je comprends. Eh bien, mon ami, ton oncle est vif ; en ce moment tu pourrais avoir à entendre quelque parole désagréable ; passe dans la bibliothèque, j'essuierai les premières bordées ; tu reviendras tout à l'heure. »

— Pas un mot de ce qui a fait le sujet de notre entretien, n'est-ce pas, mon père.

— Sois tranquille... Dépêche-toi, le voilà. »

Adrien sortit par une porte, tandis que M. de Fogy entra par l'autre.

« Mon cher Fogy, dit M. de la Roche-Léhan en faisant quelques pas à la rencontre du visiteur, c'est merveille de vos voir. »

— Mais, dit le chevalier, ne sais-je pas ce qui est dû à mon atné ? — Vous allez bien, mon

M. Deschelettes, vicaire de Courcieux, a été nommé vicaire à St-Jean-Bonnefond.

Mairie de Lay.
FOIRE DE LAY
AVIS.

Les foires de Lay sont d'une grande importance, surtout pour la vente des bestiaux. La foire du 2 janvier ayant fait défaut par suite du mauvais temps, les habitants de Lay ont jugé à propos de la renvoyer au lundi, 13 courant.

Pour le Maire, absent,
GARNIER, adjoint.

L'année 1867 a fini par un froid très intense. Dans la nuit du 31 décembre au premier janvier, le thermomètre est descendu à 12 degrés, et s'est maintenu presque constamment au même point. Samedi matin, il était encore à onze. Les premiers jours de ce froid, la terre était dénuée et les blés souffraient des rigueurs de la bise; mais pendant les journées de jeudi et vendredi, la neige est venue couvrir les récoltes d'une couche qui aurait besoin d'être un peu plus forte, pour les protéger tout à fait.

Le froid est aussi très vif dans toute la France, et peut-être plus au midi qu'au nord.

A Rouen, il y a 10 degrés; 8 au Havre; 10 à Orléans, à Alençon, à Blois et à Périgueux, 11 degrés à Mâcon et à Lyon; 12 degrés à Angers et à Clermont-Ferrand; 13 degrés à Nancy; et 14 à Moulins.

A Lyon, la Saône est gelée dans toute sa largeur entre le pont de Serin et le port Mouton. Le Rhône charrie des glaçons.

A Marseille, la neige est tombée en grande abondance.

A Roanne, la Loire est prise sur toute sa largeur.

Nos lecteurs se rappellent sans doute le voyage dont nous avons parlé, de M. le Duc de Persigny à Roanne, et du projet dont il fut question pour l'établissement des chemins de fer vicinaux. Il devait en être construit un tronçon d'essai entre Pouilly et Charlieu. Nous apprenons que l'autorisation vient d'être accordée, et que les travaux commenceront aussitôt que le temps le permettra.

Le 29 décembre, un porte-monnaie contenant 80 et quelques francs a été trouvé caché sous une pierre, derrière le calvaire, par le nommé Jean-Marie Bernard, âgé de 12 ans, fils d'Emmanuel Bernard, cultivateur au lieu des Noix, commune de Riorges. Ce jeune garçon ayant porté ce fait à la connaissance de son père, celui-ci s'est empressé de déposer ce porte-monnaie, ainsi que l'argent qu'il contenait, entre les mains de M. le commissaire de police.

Cet acte de probité porté en lui-même son éloge.

Un voyageur, amené par une des voitures qui font le service des localités environnantes de Roanne, descendit dans une des auberges que le conducteur lui indiqua. Cet homme était pris de vin. Arrivé dans la chambre à deux lits qu'on lui avait donnée, il cacha son argent dans la pailasse. Au bout d'un certain temps, il se figure qu'on l'a volé. Il sort de l'hôtel en se plaignant et criant au voleur le long des rues qu'il parcourt. Un gendarme rentrant à la caserne rencontre cet individu et lui demande ce qu'il a à crier; celui-ci lui dit qu'il a été volé, mais il ne peut lui désigner où il est logé. Le prenant pour un fou, le gendarme l'emmena au violon. Ce n'est que le lendemain qu'on apprit qu'il était logé au *Petit-Renard*, et, en démontant le lit, on trouva sa bourse dans la pailasse. La bourse contenait 80 francs.

SAINT-ROMAIN-D'URPHÉ. — La nommée Prères Claudine était allée à la messe de minuit; à son retour, elle trouva la porte fracturée. Un voleur s'était introduit dans son domicile, et lui avait enlevé une somme de 25 fr. et quelques effets d'habillement.

FOURNEAUX. — A l'occasion du premier de l'an, le sieur Charion, épiciier à Fourneaux, avait

frère? — Et ce coquin de neveu; je croyais le trouver ici?

— Il y est effectivement. Est-ce lui que vous cherchez? il va revenir. Asseyez-vous en attendant.

M. de Fogy s'assit près du feu, s'empara des pincettes, bouleversa l'édifice de tisons superposés que M. de la Roche-Léhan avait eu beaucoup de peine à construire, laissa les pincettes, se releva subitement, et se croisant les bras, dit, avec un sérieux comique:

« Vous prétendez l'autre jour qu'Adrien n'était pas propre aux affaires; moi, je vous dis qu'il les entend divinement bien.

— Adrien?... les affaires?... répéta lentement M. de la Roche-Léhan; je ne saisis pas votre pensée, Fogy.

— Comment! depuis huit jours que nous sommes à Cerqueux, le garçon n'a pas encore desserré les dents au sujet de ce que vous savez!

— Et vous en concluez, mon cher Fogy?

— Qu'il est triple normand ou insensé.

— Développez: je ne comprends pas.

— C'est simple pourtant. S'il a calculé que ce que femme veut Dieu le veut, il ne pouvait mieux faire; me voici forcé à lui dire qu'on lui veut du bien; il est maître de la place: je reconnais là un coup de partie. Mais si, au contraire, c'est par incurie qu'il néglige une pareille occasion, je ne m'en dédis pas: il est insensé.

— Vous y allez bien vite, Fogy; ne pourrions-nous pas admettre que sa décision n'est pas prise?

— Pas prise, sa décision! dit le chevalier en éclatant; ça, que lui faut-il pour le prendre? un mois d'étude? ou quelque parti plus avantageux?

— Remarquez, mon cher Fogy, que c'est à moi tout d'abord que s'appliquent vos très-véhémentes apostrophes: vous vous rappelez que, dès le premier mot de ce mariage, j'ai manifesté de l'indécision.

M. de Fogy s'assit de nouveau, ressaisit les pincettes et porta des bottes furieuses dans le fond de la cheminée.

« Mon frère, reprit-il après avoir déchargé sa

bien garni la devanture de son magasin de bonbonneries de toute sorte. Soit qu'il eût mal fermé sa porte ou qu'elle fût trop facile à ouvrir, un malfaiteur est parvenu dans la nuit à lui enlever une grande partie de ses bœux remplis de dragées ou autres douceurs.

SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX. — Un incendie s'est déclaré, le 26 dernier, dans la maison d'habitation du sieur Bordat, propriétaire au lieu du Poutet, commune de Saint-Martin-d'Estreaux, et a détruit en partie le mobilier et le corps de bâtiments. La perte occasionnée par ce sinistre est évaluée à 4,000 fr. environ, couverte par une assurance à la compagnie l'*Abeille*.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY. — Le nommé Berchoux Antoine, âgé de 51 ans, fermier à Saint-Symphorien-de-Lay, a été trouvé noyé dans une pièce d'eau située non loin de son habitation. Il résulte des informations que ce fermier avait bu la veille un peu plus qu'à l'ordinaire, et qu'en rentrant chez lui, il sera tombé dans cette pièce d'eau.

L'OUTILLAGE DE LA GUERRE.

Au moment où l'on s'occupe de la réorganisation de l'armée, il est très-intéressant de connaître l'état du matériel de la guerre. Ce n'est pas le tout en effet d'avoir des hommes, il faut qu'ils soient armés, il faut que les munitions ne fassent pas défaut, il faut enfin que les villes fortifiées soient pourvues d'artillerie, de vivres, etc.

A tous ces points de vue, le compte général du matériel de la guerre en 1865, qui vient d'être distribué aux membres du Corps législatif, peut être considéré comme l'annexe indispensable du projet de loi militaire.

Il résulte du document officiel que la valeur approximative du matériel de l'artillerie est de 332,983,102 fr., tant en objets existant dans les établissements spéciaux qu'en matières et objets existant dans les corps.

La totalité du matériel pour le service du génie est évaluée à environ 591,429.

Le service de l'artillerie est de beaucoup le plus important; on peut dire qu'il absorbe tout l'outillage de guerre, depuis la fabrication et l'entretien des bouches à feu jusqu'à la confection des capsules, depuis les équipages de pont jusqu'aux voitures de train. Arsenaux, fonderies, manufactures d'armes, raffineries de salpêtre, etc., tout ce immense matériel dépend du service d'artillerie. Les directions sont au nombre de 25, savoir: 18 directions ordinaires et 7 directions plus importantes possédant chacune un arsenal de construction affecté à la confection des affûts, voitures et autres attirails de guerre.

En outre des 13 écoles d'artillerie, il existe 2 écoles spéciales: celle d'application et celle de pyrotechnie à Metz. Deux nouvelles écoles s'ouvriront prochainement à Bourges, où une fonderie fonctionne déjà. A Douai et à Toulouse sont confectionnées les bouches à feu et les menus pièces de bronze pour les voitures, les affûts, etc. Quant aux armes portatives, elles sont fabriquées dans les quatre manufactures de Metz, Saint-Etienne, Tulle et Châtelleraul. Chacune de ces manufactures a un conseil d'administration présidé par l'officier qui en est le directeur. Des gardes d'artillerie sont responsables de la conservation des approvisionnements de toute espèce et chargés de la tenue de la comptabilité.

La transformation de notre artillerie de campagne en pièces rayées et la fabrication en grand des nouveaux fusils ont donné une énorme activité à tous nos ateliers militaires. Le rayage des bouches à feu de divers calibres et la construction des nouveaux affûts se poursuivent sans interruption. D'un autre côté, le système des fortifications, par suite des nouveaux engins de guerre, a nécessité de nombreuses améliorations. Un crédit de 6 millions a été affecté à ces derniers travaux, et l'on s'occupe sans relâche de mettre nos places fortes à la hauteur des autres villes fortifiées de l'Europe. Au Havre, à Lille, à Belfort, à Toulon et aux îles d'Hyères, les défenses ont été améliorées. Avant peu la France sera donc prête pour toutes les éventualités.

CHARLES GAUMONT.

THÉÂTRE DE ROANNE.

Aujourd'hui dimanche 5 janvier 1868, grand succès de l'*Ambigu-Comique*.

FRANÇOIS RENAUD OU L'ASSASSIN D'IVRY
Drame historique en 5 actes, par MM. Eugène GRANGÉ et Lambert THIROUST.

LES VIEILLES GARDES

Opérette-Bouffe en un acte, paroles de MM. VILLENEUVE et LEMONNIER; musique de Léon DESLIBES.

LES DEUX VEUVES

Comédie en un acte, en prose, par FÉLICIEN MALLEFILLE, représentée au Théâtre-Français.

— Le nommé Exbrayat, qui depuis trente ans

colère sur les pauvres tisons, jamais je ne voudrais vous adresser un mot offensant. On vous considère comme un homme grave, plein d'honneur et de droiture, à mon sens on a raison. Cependant, permettez-moi de vous dire que, si vous avez mal conseillé Adrien, vous avez fait une faute infiniment regrettable. — Suis-je calme? Suis-je modéré? Voyons. — Permettez-moi d'ajouter que je m'y connais en affaires, que j'avais préparé pour Adrien un mariage incomparable, que mon intention était de donner à Adrien un million de dot, puis enfin de lui laisser, un jour venant, tout ce que je possède. Je sais que cela vous touche peu; encore est-ce quelque chose aux yeux de ceux qui vivent bonnement sur la terre, et non dans les nuages. Eh bien, vous renversez tous mes plans. Soit; je ne puis l'empêcher; seulement vous voudrez bien vous souvenir, plus tard, que cette belle besogne, c'est vous seul qui l'aurez faite.

— Vous êtes toujours jeune, mon cher Fogy, répondit le marquis en souriant, vous aimez à jouter; quand les adversaires réels vous manquent, vous créez des fantômes. N'ayant point de reproches sérieux à me faire, vous m'imputez des crimes à tout hasard, et, là-dessus votre éloquence se donne carrière. Il n'y a à cela qu'un malheur, c'est que ces crimes n'existent pas. Non, Fogy, vous vous trompez, je n'ai pas conseillé Adrien dans le sens que vous imaginez; loin de contrecarrer vos projets, je les aurais plutôt servis dans une certaine mesure. Non, relativement à Flavie, j'ai laissé Adrien parfaitement libre, je désire le laisser libre, et, si vous m'en croyez, vous ferez de même.

— Vrai? vous ne lui avez rien dit?

— Rien, ce qui s'appelle rien.

— Alors, quel motif peut-il avoir, ce beau ténébreux, pour se taire si obstinément? Je serais pourtant bien aise de savoir quelle sera sa détermination. Car enfin, il ne m'est pas possible de rester à Cerqueux indéfiniment. Combien de temps faut-il attendre? huit jours? quinze jours? un mois?

— Attendez seulement deux ou trois jours.

habite Annonay avec ses enfants, a atteint sa 100^e année le 25 décembre dernier.

Des douze enfants qu'il a eus, cinq sont vivants et comptent eux-mêmes de grands enfants.

Exbrayat n'est atteint d'aucune infirmité et jouit de toutes ses facultés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 28 décembre 1867 au 4 janvier 1868.

Mariages (2).

Fradin Claude, tisseur, 22 ans, et Mivière Marie, 20 ans. Maillot Pierre, charbon, 25 ans, et Tuffet Jeanne-Marie, tisseuse, 17 ans.

Naissances (8).

Pigeron Jean, fils de Claude Pigeron, et de Chancelière Benoîte. — Guéry Marie, fille de Antoine Guéry, et de Lacaze Catherine. — Figoud Claude, fils de Jean Figoud, et de Chavanon Etienne. — Brun Antoinette, fille de Jean Brun, et de Laurent Marie. — Vincent Jean, fils de Claude Vincent, et de Cornéloup Philiberte. — Giraud Clotilde, fille de Claude Giraud, et de Piat Anne. — Cléret Gilbert, fils de Jacques Cléret, et de Roche Antoinette. — 1 enfant naturel.

Décès (14).

Trambouze Marie, célibataire, 80 ans. — Murdin Auguste, 1 jour. — Sylvestre Jean, 2 ans. — Barrier François, cordonnier, 59 ans. — Poizat Alphonse, 3 ans. — Claire Jeanne, veuve Veillon, bobineuse de coton, 83 ans. — Perraud Jean, bobineur de coton, 67 ans. — Charpin Marie, 6 mois. — Raffin Pierre, tailleur d'habits, 59 ans. — Monnet Marie, 6 mois.

CAUSERIES.

Je viens de lire le récit pathétique de parents misérables, demandant, par l'organe d'un avocat, une pension alimentaire à leur fille occupant une haute position de fortune.

Comment se fait-il que, à l'inverse de ce qui arrive toujours, l'enfant, dans ce cas, soit considéré par ses père et mère comme un grand parent sur lequel on compte beaucoup, comme un riche oncle d'Amérique, comme un collatéral dont la mort attendue impatiemment, arrivant tout à coup, vous fait au physique verser quelques larmes; au moral vous fait palpiter le cœur de joie et d'émotion; de joie, parce que le moribond vous a déclaré son héritier; d'émotion, parce qu'un bonheur si grand suffoque?

Par quelles circonstances surprenantes cette personne est-elle très-riche, tandis que ses parents sont dans la plus affreuse pauvreté?

Aurait-elle dépouillé les auteurs de ses jours de leur avoir, et aurait-elle placé cet argent dans l'emprunt mexicain ou dans d'autres spéculations qui, comme celle-là, rapportent de gros intérêts?

Cette hypothèse n'est pas admissible; les parents n'ayant jamais rien possédé, le dépouillement ne peut être.

Mais qu'est-ce qui expliquera donc ce nouveau caprice de la déesse aux yeux bandés?

L'avocat des époux Schumacher se charge de cette élucidation.

Dans un plaidoyer, fort clairement émis, il démontre que Catherine Schumacher, dite La Bruyère, dans l'impossibilité de lire les inscriptions du poteau indicateur placé à son entrée dans la vie; suivit d'autres chemins que ceux qui devaient la conduire au triomphe de rosière, parcourut d'autres voies que celles qui devaient la faire déclarer lauréate du prix Monthyon; pratiqua, enfin, des principes dont les fâcheuses conséquences ont poussé M. Duruy. — par but humanitaire et moral, — à promulguer des lois sur l'enseignement secondaire aux jeunes filles, des lois qui ont obtenu spontanément l'assentiment radical de presque toutes les sommités ecclésiastiques.

Catherine, dès sa plus tendre jeunesse, répandit ses ris et ses amours ça et là, un peu partout; seulement, se rappelant ce passage de l'Ecriture qui dit que celui qui sème dans l'ivraie ne récoltera rien, parce que la bonne herbe est étouffée par la mauvaise, elle eut soin de placer ses faveurs dans d'excellentes conditions de bon rapport. Pourvue, en même temps, du goût des gravures, elle raffola de celles qui sortent de l'hôtel de la Banque de France. Elle les collectionna avec tant d'ardeur, qu'à l'heure qu'il est, elle en possède des portefeuilles rebondis, estimés des millions. Le marquis d'Orvault, vieil amateur également, fit connaissance de Catherine,

D'ici là, Adrien vous répondra catégoriquement, j'en suis convaincu.

— Ah! ah! on vous a parlé, mon frère, je vois ça. Vous savez tout, moi je ne sais rien.

— Et quand même il en serait ainsi, mon cher Fogy, n'ai-je pas droit à recevoir le premier des confidences? — A ce propos, expliquons-nous loyalement. Tenez, vous avez eu une idée généreuse, vous vous êtes occupé de l'avenir d'Adrien, vous avez songé à lui donner, à certaines conditions, une part de votre fortune; je vous suis profondément reconnaissant, et, quoi qu'il arrive, ce souvenir me restera précieux. Mais point de malentendu entre nous: assurerez-vous tout ce que vous possédez à Adrien, que je ne renoncerais pas pour cela à garder dans la tendresse et la confiance de mon fils le rang privilégié que m'assure l'ordre naturel, c'est le plus précieux de mes biens, mon seul bien plutôt, je ne l'échangerais pas pour un empire. En outre, j'ai lieu de croire qu'Adrien pense comme moi. Admettez-vous cet état de chose? Toujours et en tout cas vous resterez mon frère, vous resterez l'oncle d'Adrien, c'est tout. Nous ne demandons rien; si vous donnez, nous recevons avec reconnaissance; mais nous ne contracterons vis-à-vis de vous qu'une dette de cœur.

— Parbleu! dit M. de Fogy en faisant une pirouette, vous êtes d'étranges gens tous les deux, raides comme fer. A charge de revanche, mes amis: gardons nos secrets et notre liberté de part et d'autre. — Pour conclure, j'attends la réponse d'Adrien d'ici à deux jours; jusque-là plus un mot. — Maintenant, parlons de la lune, si vous voulez.

Et par le fait, il se mit à discourir de choses indifférentes avec sa verve ordinaire. L'arrivée d'Adrien ne changea pas le cours de la conversation. Puis, au bout d'une heure, l'oncle et le neveu reprirent ensemble le chemin de Cerqueux. Il ne fut question entre eux de mariage ni d'affaires.

Or, pendant qu'ils ajournaient, d'autres mettaient le temps à profit.

et lui trouvant un caractère sympathisant avec le sien, il lui vint l'idée admirable de joindre sa galerie d'ancêtres peints à Thuille — au portefeuille ventru de sa dignissime dans l'art du collectionneur. Mademoiselle La Bruyère n'eut garde de refuser, trouvant là une occasion exceptionnelle de régulariser honorablement, très-honorablement même, une position qui ne l'était pas du tout. Elle accepte donc les propositions matrimoniales du vieux marquis, et prouve par l'exemple que, pour arriver, tout chemin est bon, pourvu qu'il arrive.

Le marquis se rendit recommandable à sa lignée par l'adjonction aux antiques blasons de ses aïeux des armes de Catherine, qui se composent d'un fouet sur champ de gueule, le tout surmonté d'une couronne de reine... à Mabile.

La fille Schumacher, devenue marquise, ne se leura pas sur les devoirs incombant à sa haute position. Elle fit tout pour représenter dignement le nom d'Orvault; obtenu à l'aide de son papier joseph... gravé par la Banque. De crainte que ses vieux parents ne servissent de repoussoirs trop violents dans le tableau de sa félicité, elle les tint à distance, n'en parla que peu souvent, sinon jamais, et empêcha toujours que la boue de son origine roturière n'éclabouât les panneaux armoriés de ses carrosses.

Les parents Schumacher, qui géignaient la faim, se rappellent qu'ils ont une fille qui ne fait pas mal ses affaires; ils lui envoient du papier timbré, afin qu'elle leur retourne des bons de pain et cela pardevant les tribunaux.

Il est à présumer que ces discussions de famille, soutenues publiquement, ne soient très-décevantes pour Madame Catherine d'Orvault; et, je vous l'avoue, je serais curieux de voir la mine furibonde que doivent faire dans leurs cadres les ancêtres du marquis. Leur nez doit s'allonger en dehors des bordures autant qu'un des jours écoulés par les parents de leur bru, c'est-à-dire comme un jour sans pain.

Je me demande si ce procès prolixement détaillé devra faire partie des manuels de lecture à mettre aux mains des jeunes filles.

J'opte pour la négative.

Il ne serait pas regrettable que ces biographies de lorettes réussissant fussent lues et commentées par de fraîches imaginations, se créant des chimères à tout propos, s'illusionnant toujours. Le moraliste a déjà tant à faire, qu'il serait superflu de lui rendre sa mission plus pénible, plus ingrate. Le vice a tant d'attraits, que les plus solides arguments, dictés par la vertu la plus austère, s'émoussent contre, pâlisent devant.

Que de fois la saine morale enseignée à la jeunesse avant son entrée dans le monde ne s'est pas voilée la face, rouge de honte et de timidité, devant les falbalas de quelques cocottes qui arpentent les trottoirs de Roanne! Que de désirs immoraux ont été incités dans le cœur des jeunes personnes par ces toilettes brillantes qu'affiche le désordre insolent! Dire les effets déplorable que produisent sur les mœurs ces mises luxueuses fournies par l'abandon de tous devoirs, par la moquerie acerbe de tous principes, est, pour moi, une tâche impossible.

Daniël LUÇAY.

Un bateau à laver appartenant aux sieurs Louis Romain et Gathoud, est amarré à Lyon sur la rive gauche du Rhône, près le pont Morand. Il possède un générateur à vapeur, destiné à chauffer l'eau pour les lessives. Un des tubes de ce générateur, cédant à une pression trop forte, s'est fissuré, et des nuages de vapeur brûlante se sont répandus soudain dans le vestibule du bateau.

Quatre personnes qui se trouvaient dans cet endroit ont été plus ou moins grièvement atteintes par l'agent destructeur. L'une d'elles, Mme Vully, femme du fermier du bateau, a été si cruellement brûlée, qu'elle expirait au bout de trois heures; une autre femme, Mme Morel, est morte à l'hôtel-Dieu; la troisième victime, M^{lle} Dupuis, bien que fortement atteinte, inspire moins de craintes. Il en est de même du domestique de l'établissement, le plus épargné dans cet affreux accident.

Mme Vully, qui se trouvait à proximité de la chaudière, a respiré une certaine quantité de la vapeur lancée dans l'atmosphère, d'où est résulté pour cette malheureuse une brûlure des poumons qui a promptement déterminé la mort.

On cherche souvent les causes des événements humains dans la rencontre fortuite de certaines circonstances. En réalité, les causes sont dans les passions des hommes, seulement elles produisent leurs effets un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon le concours des circonstances. Dans l'état des esprits, à Cerqueux, une crise était inévitable; l'aigre humeur de Mme Le Burcier en hâta l'explosion.

Peu après le déjeuner, Adrien parti pour la Roche-Léhan, les dames causaient dans le salon. Il était question des absents, les absents ont le dos bon. Donc, on instruisait leur procès: travers, ridicules; manies, extravagances, on relevait tout fort soigneusement, chacun avait son compte. Vint le chapitre de la morgue et des vues ambitieuses: ce qu'il y avait à dire sur les tiers épuisés, il se présenta à la pensée de Mme Le Burcier une remarque mordante qui pouvait s'appliquer à Mme d'Arsoix. La mère de Ludovic ne put résister à l'envie de décocher le trait en question. Mme d'Arsoix n'y prit trop garde. S'échauffant au jeu, Mme Le Burcier revint à la charge. Cette fois, le coup porta.

« Mon Dieu, oui, dit froidement Mme d'Arsoix, on voit des ambitions mal justifiées. Mais, ajouta-t-elle, en attachant le regard sur son interlocutrice, il y a aussi, d'autre part, de si sottes prétentions! »

Mme Le Burcier rougit et ne sut que répondre. « Hum! c'est vrai, » fit M. Le Burcier, qui venait de se rapprocher.

L'intervention inopportune de son naïf époux mit au comble la rage intérieure de Mme Le Burcier; elle ne parla plus que par monosyllabes, et, sous un prétexte quelconque, se retira dans sa chambre au bout d'un quart d'heure.

Peu après, Ludovic, ignorant ce qui venait de se passer, alla la rejoindre.

Marin de LYONNAIS.

(La suite au prochain numéro.)

Le chien de garde a été aussi gravement atteint: il s'était enfilé en poussant d'effroyables glapissements et n'a, dit-on, pas reparu depuis lors.

Dans la panique occasionnée par cet événement, plusieurs des femmes occupées à leur métier de blanchisseuse sur la galérie du bateau, ont été sur le point de se précipiter dans le fleuve. L'une d'elles, qui y était déjà plongée, a été retirée par le propriétaire d'un des bateaux voisins.

— On lit dans l'Etendard :

Auguste D... et Félix A... sont deux jeunes gens qui habitent avec leurs parents, derniers et cultivateurs, une commune des environs de Paris.

Félix devait très-prochainement se marier avec une jeune fille de la localité; Auguste devait être son garçon d'honneur.

Un de ces jours derniers, ils entrent dans l'église, elle est déserte; une singulière idée leur traversa l'esprit et ils la réalisèrent aussitôt.

Félix entre dans le confessionnal, prend la place réservée au prêtre, tandis qu'Auguste s'agenouille, simule le pénitent, et les voilà bavardant de choses qui n'avaient certainement rien de religieux.

Une jeune fille survient, — c'est la fiancée de Félix; — elle se place auprès du confessionnal et, dans l'attitude de la prière, elle attend l'éloignement du faux pénitent pour prendre sa place.

L'aventure paraît piquante aux deux jeunes gens; bientôt Auguste se retire, la jeune fille le remplace au tribunal de la confession, bien loin de se douter que celui qui va l'entendre n'est autre que son futur.

Dix minutes s'écoulèrent. Ce qu'entendit le faux confesseur fut, paraît-il, bien peu de son goût, car il sortit furieux du confessionnal, reprocha en termes injurieux à la pénitente les fautes dont il venait d'entendre l'aveu, et lui déclarant que tout était rompu entre eux, il la mit brutalement à la porte de l'église.

La gendarmerie, informée de ces faits, les a constatés par un procès-verbal, par suite duquel Auguste D... et Félix A... ont été déférés à la justice comme inculpés de scandale dans une église et d'outrage à une pratique religieuse.

— Le Nouvelliste de Marseille annonce ainsi l'inauguration des locomotives routières entre cette ville et celle d'Aix :

Le 17 décembre, dit cette feuille, un train de marchandises de la Compagnie générale des Messageries à vapeur, composé de la machine la Bretagne, et de deux wagons chargés, est parti de Marseille, à sept heures du matin, pour Aix, où il est arrivé à onze heures et demie.

Le trajet s'est effectué de la manière la plus satisfaisante; la locomotive n'a jamais marqué la moindre hésitation, et la fameuse côte de la Viste, que les gens compétents appréhendaient tant, a été franchie avec une ampleur telle, que la Bretagne, au couronnement de la rampe, était encore en pleine pression et prête à recommencer.

La rampe de la Viste a 2,776 mètres et atteint dans certaines parties 7 centimètres par mètre.

Le 18 décembre, le train est reparti d'Aix à neuf heures et demie du matin, et est arrivé à Marseille à trois heures après midi, après s'être arrêté une grande heure à Septèmes. Somme toute, le trajet s'est effectué en quatre heures et demie.

Aux abords de Marseille, à l'aller comme au retour, la route impériale n° 8 était sillonnée de nombreux véhicules chargés, et le train, évitant tous les obstacles, a eu maintes fois l'occasion de montrer sa force tractative et son obéissance passive en s'arrêtant immédiatement en pleine montée comme en pleine descente.

— Le Journal de la Savoie rapporte qu'un incendie a détruit le hameau de la Nouva, commune de Laperrière. En peu d'instants, cinquante maisons d'habitation qui composaient la presque totalité du village ont été réduites en cendres.

Un tirage partiel de la loterie de Châteauroux a eu lieu le 31 décembre.

Le n° 687723 a gagné 1000 fr.; le n° 1511829 a gagné 500 fr. Les 85 n° suivants ont gagné chacun 100 fr.

160476	2263505	69750	1609128	3444398
2073305	3578501	2169412	3699967	2883558
280660	3942746	352512	4269	2036176
1936365	1619846	2161657	2323890	193306
232139	1388747	249447	3906808	511889
3533741	1785400	2691219	190	911603
1071257	3092706	1923526	3995648	1419735
3415107	591893	3210904	3487369	1123045
171573	1617217	3079557	3006604	3555974
525232	1630006	3841302	3945806	3118482
3248210	1890806	3722456	1515309	878480
3900322	2900969	1789554	1786876	2036091
2390252	50699	3014841	2554893	3751398
3776027	2051745	2329092	2650001	756035
142313	1068071	1268572	3119991	3115998
3632970	1714499	1624306	2348325	3383274
3893850	3509072	2790585	3979888	707096

— Le Journal d'Agriculture pratique fait connaître un nouveau système de coulage de lessive qui produit une telle économie qu'on a pu réduire les prix à 5 c. pour une paire de draps, 2 c. 1/2 pour une chemise, le reste à l'avenant. Ce système est excessivement simple et nous nous empressons de le faire connaître aux ménagères. Voici en quoi il consiste :

On prend un kilogramme de savon, dont on fait, avec un peu d'eau et l'application de la chaleur, une bouillie qu'on étend de 45 litres d'eau et à laquelle on ajoute une cuillerée à bouche d'essence de térébenthine, et deux cuillerées d'ammoniac (alcali), puis on fouette le tout avec un petit balai. L'eau doit être chaude au point seulement d'y pouvoir tenir la main. On y introduit le linge sec, et on y laisse macérer deux heures avant de le savonner; il faut avoir soin de couvrir le cuvier.

L'eau de savon peut être réchauffée et servir une seconde fois, mais il faut y ajouter une demi-cuillerée d'essence de térébenthine et une cuillerée d'ammoniac. Après que le linge a été savonné, on le rince à l'eau tiède et on le passe au bleu.

Ce procédé épargne, comme on voit, beaucoup de temps, de travail et de combustible. Il fournit au linge un plus beau blanc que tout autre mode, et n'exige pas le travail destructeur de la brosse pour purger complètement le linge des impuretés qui le souillent.

— Nous extrayons d'un des comptes rendus de l'Exposition universelle, publiés par le Moniteur du matin, les Tabacs de France, la statistique de leur consommation, que nous donne M. G. de Marqfroy, sous une forme originale qui intéressera nos lecteurs :

Chaque année, d'après les chiffres de l'exercice 1864, le peuple français prise 7,699,471 kilogrammes de tabac, représentant une colonnade de trente colonnes, chacune égale à la colonne Vendôme.

Il fume 18,440,919 kilogrammes de tabac; quantité suffisante pour construire, en masse pressée, l'arc-de-triomphe de l'Etoile avec ses fondations.

Il fume encore : En cigares de 20 centimes, pesant 28,000 kilogrammes, long de 638 kilomètres, à peu près la longueur de Paris à Bayonne ; En cigares de 15 centimes, pesant 63,000 kilogrammes, long de 1,590 kilomètres, à peu près la distance de Paris à Saint-Petersbourg ; En cigares de 10 centimes, pesant 170,000 kilogrammes, long de 3,772 kilomètres, à peu près la distance de Paris à Téhéran ; Enfin en cigares de 5 centimes, pesant 2,734,585 kilogrammes, long de 68,360 kilomètres, environ deux fois le tour du monde.

LA PEINE DE MORT.

Le Sénat examinera sans doute dans quelques jours les pétitions qui réclament l'abolition de la peine de mort. Voici une nouvelle pièce à joindre au dossier de cette grave question sur laquelle les meilleurs esprits sont divisés. C'est le récit de l'exécution du boucher Avinain.

Nous empruntons au Journal de Paris cette dramatique relation :

Ce matin, à sept heures dix minutes, à eu lieu l'exécution du boucher Avinain, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine. Je vais dire simplement ce que j'ai vu et comme je l'ai vu.

C'est hier, dans la soirée, que la nouvelle s'est répandue que ce serait pour ce matin. Les cochers, les garçons de restaurant vous prévenaient avec empressement :

— C'est pour demain... vous savez, monsieur... et individuellement...

A partir de minuit, une heure du matin, les fiacres se suivaient à la file sur les boulevards, roulant tous vers un même but, dépassant les piétons, avec accompagnement de cris et même, hélas ! de chants !

Il est deux heures; un épais brouillard empêche de voir à dix pas. Des agents nombreux circulent dans les groupes. Les gardes de Paris fraternisent entre eux le verre à la main, dans un cabaret dont je copie l'enseigne :

On est mieux ici qu'en face !

En face, c'est l'échafaud, que les charpentiers sont en train d'élever. A travers le brouillard, on distingue seulement dans la nuit les rainures brillantes où glissera le couteau !

La place se garnit rapidement; celui-ci apporte une échelle, cet autre un banc, un troisième vend de l'eau-de-vie qu'il appelle casse-poitrine. Pour se réchauffer, une trentaine d'hommes aux vêtements sordides courent au pas gymnastique en se suivant un à un.

On compte trois lumières, trois fenêtres éclairées à la Roquette; elles excitent vivement la curiosité.

Dans un bouchon j'entends ce dialogue : — Vous dites qu'Orsini était mort en brave ? — Un peu, que je vous dis. — Y avait-il beaucoup de monde ?

Le patron de l'établissement se mêle de la conversation. — Dix mille personnes au moins; j'ai fait cette nuit-là 600 francs de recette. Encore un dans la même année comme l'Italien, et j'aurais acheté un billard ! Ah ! c'était le bon temps ! etc.

Tout à coup un bruit aigu, agaçant, strident, interromp l'entretien et attire l'attention; c'est le héraut couperet qu'on aguisse.

Parmi les curieux, peu ou point ont dormi, certains mangent, d'autres boivent. Dans une victoria, chaudement enveloppés, des hommes entre deux âges ricanent avec des femmes de moyenne vertu. L'une d'elles désigne l'échafaud du doigt et chante :

Voici le sabre, le sabre, le sabre de mon père ! La foule fait un épouvantable vacarme, dont l'écho va dire au condamné qu'il touche à la mort.

J'ai à mes côtés un ouvrier; sa femme lui tient le bras; sa mine est honnête. Qui des deux a entraîné l'autre ? La femme, sans doute, si j'en crois ses yeux avides regardant les progrès et les phases du funèbre travail. Sur les épaules de l'homme est un enfant de six ans.

On essaye le couteau; l'homme est pâle, l'enfant se cramponne à son cou et demande : « Père, est-ce pour de bon ? »

Au premier rang sont les habitués : cette nuit, les carrières d'Amérique sont restées veuves d'habitants. Les vagabonds sont là tous, riant et hurlants; ils se serrent pour avoir plus chaud, ou plutôt moins froid.

Devant eux, les cipeaux, droits sur leurs étriers, marronnent de ne pouvoir souffler dans leurs mains.

Le jour vient; il est six heures et demie. On compte les minutes : il est moins dix, moins cinq, moins trois, l'heure sonne. Le brouillard n'est pas dissipé; il se passe quelques minutes, et je parviens à me glisser dans l'enceinte réservée.

La porte de la Roquette s'ouvre; le condamné paraît. C'est un vieillard à la mine honnête, aux traits peu arrêtés; ses yeux clignotent continuellement; il a soixante-huit ans et un mois; sa taille est au-dessus de la moyenne. Deux aides le soutiennent; il paraît résigné. Un homme le précède, portant une lanterne.

A peine a-t-il fait trois pas, qu'il est au pied de l'échelle. Il faut monter, on l'aide pour arriver à la plate-forme; la planche sur laquelle on va le lier est là devant lui, il a encore une minute à vivre; il se rejette en arrière avec un geste désespéré. C'est en vain : il est attaché, la planche s'abat, un aide le maintient sous le couteau en le tenant par son crâne dénudé. Tout est prêt, le condamné attend à peine une seconde, et sous ses yeux est le panier béant plein de son, sa tête va y rouler. Rapide, glissant silencieusement le long des poteaux, l'énorme masse d'acier court, se précipite sur la nuque en faisant flouck... Un cri

étouffé, une plainte sourde plutôt, s'échappe de toutes les poitrines : nous sommes pâles et frissonnants... Le sang jaillit en gerbes, tombe sur le sol, le disque sanglant du cou décrit une courbe pour aller dans la bière, où déjà on a déposé la tête aux yeux grands ouverts. La tête entière est souillée de sang et de son : c'est affreux à voir.

La lumière disparaît de l'échafaud; la foule des curieux, à qui le brouillard a tout dérobé, se demande ce que sont ces ombres et ces lumières, ignorant que justice est faite et que la fatale machine vient d'achever un homme.

Un fourgon emporte les restes du supplicié; un petit vieillard se tient sur la banquette de devant, il a l'air affaissé : c'est le bourreau; il va livrer à Clamart, à l'officier de police chargé de le recevoir et de veiller à son ensevelissement, le cadavre sanglant.

JOURNAUX DE MODES & DE LITTÉRATURE

Dans les journaux de modes, la partie littéraire laisse quelquefois à désirer sous le double point de vue du talent des écrivains et de la moralité des œuvres qu'ils publient. A ce titre, comme à tant d'autres, nous recommandons aux mères de famille les trois journaux de modes illustrés de M. Charles Vincent :

1° L'Illustrateur des Dames, le plus élégant, le plus complet et surtout le plus français de nos journaux de modes, puisque ses Dessins sur bois et sur acier sont complètement originaux. Ce journal publie deux éditions sans rivales : — la première à 22 fr. par an, — la seconde à 14 fr. également par an. La première édition donne 52 numéros par an, 64 planches de Modes coloriées, plus de 400 Dessins de Modes et 4,500 Dessins de Travaux à l'Aiguille. La deuxième édition, comme la première, donne 52 numéros par an, en tous les dimanches; seulement, au lieu de 64 gravures ou annexes coloriées, cette édition n'en a que 24, dont 12 planches de Patrons.

2° La Joie du Foyer, est un journal de proportions plus modestes; il ne paraît que deux fois par mois. Il est également illustré et donne en annexes 12 Modes coloriées, 6 planches coloriées et 6 planches de Patrons. Pour ce prix de 10 fr., il est également sans rival sérieux.

3° Enfin, la Botte à ouvrage, qu'on de nos écrivains les plus distingués a ainsi qualifiée : « L'Ecole populaire et portative du goût. » La Botte à ouvrage, journal mensuel, donne pour DEUX FRANCS par an, ou 2 fr. 20 en timbres-poste en plus de ses planches de Modes modestes et de bon goût, environ 150 Dessins de travaux à l'aiguille, et 6 planches de Modes noires par an.

Les Bureaux de M. Charles VINCENT sont toujours rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 3, au centre de l'élégance parisienne.

EN S'ABONNANT A

L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quotidien, politique, littéraire, commercial, qui va bientôt entrer dans sa 3^e année, et dont le succès a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois par semaine, un magnifique journal d'illustrations L'UNIVERS ILLUSTRÉ.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef, M. A. PEYRAT; pour rédacteur principal, M. Taxile DELORD; pour principaux collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, GAFFE, HORN, Georges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNANT, Jules MAHIAS, L. LEGAULT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK, CRUSSARD, CAMPENON, Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE SONNIER, Léon LOISEAU.

Il publie des correspondances spéciales de Londres, Florence, Venise, Bruxelles, La Haye, Genève, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-de-Janeiro, etc.

L'AVENIR NATIONAL publie une Revue hebdomadaire par M. P. VERNIER, une revue quotidienne de la Bourse et des différents marchés du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

L'abonnement à L'AVENIR NATIONAL et à L'UNIVERS ILLUSTRÉ réunit coûte le même prix que l'abonnement aux autres journaux politiques (16 francs par trimestre pour les départements).

On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'ordre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue d'Aboukir, Paris.

LE COURRIER FRANÇAIS, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, répondait aux aspirations de l'opinion publique. Le Courrier français a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. VERMOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A. LEPAE, ADRIEN MARCHET, A. JAQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGÈS, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, EMILE DAIREAUX, etc., etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE, et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLAÏN. La rédaction littéraire et scientifique du Courrier français offre également le plus grand attrait. La Comédie politique, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec les Mœurs du jour, par M. EDOUARD SIEBECKER. Le Feuilleton théâtral, par M. EUGÈNE VÉRON, les Livres nouveaux, par M. E.-A. SPOLL, les Variétés littéraires et artistiques, par MM. JULES VALLES, GILBERT BIALLE, W. REYMOND, les Sciences, par MM. MAURICE BRIEL, D' THULIE, YVES GUYOT, la Bantéue parisienne, par M. EUGÈNE CHATELAIN, l'Agriculture, par M. RAMPONT-LÉCHIN, etc., etc. Le roman en cours de publication, Madame Fraïeux, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu, l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec Une Cure du Docteur Pontalais.

PRIMES GRATUITES DU COURRIER FRANÇAIS

Tout abonnement de trois mois au moins, pris par un mandat-poste, avant le 25 janvier, donne droit gratuitement aux Œuvres des grands Révolutionnaires.

ŒUVRES DE ROBESPIERRE

ŒUVRES DE DANTON

ŒUVRES DES GIRONDINS

soit trois magnifiques volumes in-18 Jésus, imprimés sur un papier de luxe, de la valeur de trois francs chacun, soit neuf francs. Un an : 64 fr. Six mois : 32 fr. Trois mois : 16 fr. Pour recevoir les trois volumes, ajouter (pour leur affranchissement) 1 fr. 50 au prix de l'abonnement indiqué plus haut, et envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de M. LOUIS MACON, administrateur du Courrier français, 9, rue d'Aboukir, à Paris.

On demande un jeune homme qui voudrait se destiner à la pharmacie. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70, à Roanne.

AVIS

M^{me} veuve Reytnas Emile a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle continue, sous la direction d'un bon chef d'atelier, la fabrication de meubles, billards, et en un mot tout ce qui concerne l'ébénisterie.

On trouvera donc toujours chez elle un grand choix de tous ces articles, lesquels, comme par l'idée, se recommanderont par le bon goût et la solidité de la confection.

Son Magasin est toujours rue Impériale, 66, à Roanne.

Grande spécialité pour Tables à coulisses.

AVIS GÉNÉRAL

M. et M^{me} NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^{re}-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la suction simple.

Ressemblance naturelle. Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient dra très régulièrement, le 25 de chaque mois, e-séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

L'Annuaire encyclopédique du 19^e siècle 1861 (g^o in-8^o, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc., la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirop, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament. » L. B. 11—3

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PRÉTHIRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien; à Montbrison, chez M. CHAUVÉ, pharmacien; à Saint-Etienne, chez M. ARNAULT, pharmacien. L. B. 12—1

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

3 janvier 1868.

Les besoins de fin d'année ont amené une modification sensible à la Banque de France. Il y a une diminution de 32 millions dans l'encaisse. Le portefeuille a augmenté de 55 millions, et les comptes courants ont diminué de 19 millions.

Les cours de la Bourse sont à peu près les mêmes que la semaine dernière. Nous remarquons seulement une diminution de 5 centimes sur la rente française, et de 75 centimes sur l'Italien.

3 % Français, 68 60	Comptoir d'Escompte, 640
4 1/2 % id., 99 10	Nord, 1168 75
Emprunt Italien 5 %, 44 35	Paris-Lyon, 867 50
Banque de France 3220	Orléans, 861 50
Crédit Foncier, 1537 50	Est, 530
Crédit Mobilier, 165	Midi, 550
Crédit Espagnol, 178 75	Autrichiens, 503 75

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité	5 75	5 90
Froment 2 ^e id.	5 65	5 70
Froment 3 ^e id.	5 55	5 50
Seigle 1 ^{re} qualité	4 30	4 30
Seigle 2 ^e id.	4 05	4 10
Seigle 3 ^e id.	3 95	4 00
Orge	3 20	3 20
Avoine	2 00	2 00
Haricots	5 50	5 00
Farine 1 ^{re} qualité	66 50	67 00
Farine 2 ^e id.	63 50	64 00
Farine 3 ^e id.	53 50	54 00
Foin les 100 kilo	4 50	4 70
Paille	3 80	2 55

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.

JUGEMENT

DE SÉPARATION DE BIENS

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, du vingt-trois décembre mil huit cent soixante-sept, enregistré ;

La dame Marguerite Ressort, ménagère, demeurant à Perreux, ayant pour avoué M^e AUCLAIR, a été séparée, quant aux biens, d'avec le sieur Barthélemy Burnichon, son mari, ouvrier tisseur, demeurant à Roanne.

Pour extrait :

Signé, AUCLAIR.

A VENDRE

CHEVAUX DE SELLE

ET DE VOITURE

Garantis et à l'essai.

S'adresser hôtel Saint-Louis, à Roanne.

LA MAISON DE CAMPAGNE
 JOURNAL ILLUSTRÉ
 CHATEAUX, DES VILLAS
 DES PETITES ET GRANDES PROPRIÉTÉS RURALES
 DIRECTEUR
 ÉDOUARD LE FORT
 7^e Année
 Horticuture — Arboriculture — Basse-Cour — Connaissances utiles à la Campagne
 Économie rurale et domestique
 Modèles d'habitations rurales — Apiculture — Plans de jardins — Invention nouvelles.
 Bureaux : 8, rue Beauregard-des-Martyrs, avenue Trudane

LA MAISON DE CAMPAGNE
 Paraît tous les quinze jours, par livraison de 16 pages, grand Jésus, vélin satiné, à 2 colonnes, 10 gravures sur bois par numéro, 12 aquarelles par an de fleurs ou de fruits nouveaux.
 Prix de la Souscription : Paris, un an, 10 fr. Départements, un an, 12 fr.
 ON SOUSCRIT
 En envoyant un mandat sur la Poste ou sur une Maison de Paris, à l'ordre de M. ÉDOUARD LE FORT, Propriétaire-Gérant, 8, rue Beauregard-des-Martyrs, à Paris.
 1866 — 7^e ANNÉE

Le goût des champs et des jardins est aujourd'hui universellement répandu dans toutes les classes de la société ; chacun, à quelque profession qu'il appartienne, se délasse de ses travaux de ses affaires en cultivant les fleurs, les arbres, les légumes même, selon sa fortune et le terrain dont il dispose.
 Mais si tous ont le même goût, tous n'ont pas les mêmes capacités, et à tous, encore, il faut un guide, indispensable à ceux qui ne savent pas, utile à ceux qui savent.
 Un Journal spécial, qui en est à sa sixième année d'existence, a été créé dans ce but.
 La Maison de Campagne est non seulement le guide le plus sûr en cette matière, mais encore le moins coûteux. Pour 10 francs par an pour Paris, 12 francs pour les départements, ce Journal, qui paraît deux fois par mois, par livraison de 16 pages (grand Jésus vélin satiné), à deux colonnes, donne à ses Abonnés tous les enseignements, et les renseignements nécessaires aux agriculteurs, arboriculteurs, apiculteurs, horticulteurs, etc., en un mot, toutes les connaissances utiles à la campagne, basse-cour, économie rurale, etc., etc.
 Pour rendre ses leçons plus fructueuses, 10 gravures sur bois sont jointes à chaque livraison, afin d'en rendre le texte plus intelligible ; et 12 aquarelles, représentant des fleurs ou des fruits nouveaux, viennent, chaque année, augmenter l'attrait de cette utile publication.
 Une agence spéciale, jointe à l'administration du Journal, est chargée de fournir aux Abonnés, aux meilleures conditions possibles, toutes espèces de plantes, de graines, de grains, d'arbres, arbustes et outils de jardinage, de machines horticoles et agricoles, d'animaux de basse-cour, œufs à couvrir, etc., etc.
 Le Journal fait aussi, à ses abonnés, des distributions gratuites de graines potagères ou florales, surtout les plantes nouvelles ou peu répandues.



BOURNICHON
 CH.-DENTISTE
 A PARIS
 Rue St-Honoré, 89,
 est arrivé à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, près le Collège.
 Il prie de ne pas le confondre avec le sieur Bournichon, qui habite Roanne, et qui se dit dentiste de Paris.

Les plus
BELLES
ETRENNES
 pour
DAMES
 et
DEMOISELLES
 c'est le

JOURNAL
 des
JEUNES PERSONNES
 Quiconque s'abonne, reçoit immédiatement trois livraisons, commençant la 36^e année,
 et comprenant
216 COLONNES
 de texte et les
33 PLANCHES

suivantes : 3 gravures de modes coloriées et de confections d'hiver ; 5 planches de broderies et de travaux à l'aiguille ; 5 planches de patrons, renfermant ensemble 100 objets de toilette ; 2 patrons découpés de grandeur naturelle ; 2 tapisseries coloriées ; 1 planche de lingerie et de chapeaux ; 1 planche de crochet ; 1 aquarelle ; 6 gravures diverses de modes ou travaux dans le texte ; 6 morceaux de musique très-variés ; 1 calendrier avec couverture illustrée, pour boîte à ouvrage. Ainsi, cette feuille de modes publie par an environ 150 planches annexes et 500 objets de toilette. Aucune n'est donc plus complète.
 Le JOURNAL DES JEUNES PERSONNES s'est toujours distingué par le bon goût le plus parfait, une rare élégance et une irréprochable moralité. L'abonnement est de 10 francs par an pour Paris et de 12 fr. pour les départements. Envoyer mandat ou timbres-poste au directeur, 44, rue de Babylone, à Paris.
 Le Journal paraît le 1^{er} de chaque mois, en une magnifique livraison grand format.
 L. B. 3-3

GRANDE MAISON
 AVEC BOUTIQUES À TISSER
JARDIN ET DÉPENDANCES
 À VENDRE
 rue des Aqueducs, à Roanne
 S'adresser à Madame BARNAY, rue du Collège, et à M^e AROUX, notaire à Roanne.
 On donnera toutes facilités pour le paiement.

La Ouate anti-rhumatismale
 du D^r Pattison
 soulage instantanément et guérit radicalement
 la Goutte et Rhumatismes
 de toute sorte, mal de dents, lombagos, irritations de poitrine et maux de gorge.
 En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.
 Dépôt à Roanne, chez M. C. ROCHARD, pharmacien.
 L. B. 6-5

MALADIES CONTAGIEUSES
 COPAHIVATE A L'OLÉO-RÉSINE DE CUBÈBE
 DU DOCTEUR D'ANDURAN.
 Cette préparation est un copahu et cubèbe, ce qu'est le sulfate de quinine au quinquina. Guérison radicale des écoulements aigus et chroniques, qui ont résisté à tous les traitements. — Prospectus en 5 langues.
 Dépôt chez M. GERBAY, pharmacien à Roanne.
 L. B. 48-7

QUESTION DU POT-AU-FEU
 Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de Caramel de Récule et de Chicorée pour les Boules d'Oignons.
LES PASTILLES-ROZIERE
 pour le pot-au-feu
 sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.
 L'our éviter d'être trompé, demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES
 La Panamine est supérieure au bois de Panama : avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.
AVIS IMPORTANT.
 Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama.
 La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE. L. B. 20-9

AUBOYER
 HORTICULTEUR, MARCHAND GRAINIER.
 A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, par surcroît de pépinières, il donnera, à des prix très-moindres, Arbres fruitiers, forestiers, arbustes et arbres d'agrément.
 Plus de trente mille poiriers, quenouilles à la vente, et une grande quantité d'arbres verts.
 On trouvera également un grand assortiment de graines potagères, fourragères et de fleurs. Graine de foin épurée de pays. Le plus bas du cours sera toujours sa base.
 Son magasin est situé rue des Bourrassières, n° 2, à Roanne.

YEUX
 POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE
 de la V^e Pharmacie de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
 Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Albion*
 Dépôts : à Roanne, ch. Paul GERRAY, ph.; à Saint-Etienne, ARNAULT, ph. et CHAUTIN Jeanne et C^e, drog.; à Montbrison, l'hopice civil; au Puy, ALIBAUD; à Brioude, PEYRIER, pharm.

COURROIES DETRANSMISSION
 Grande diminution de prix pour les Courroies de transmission de mécanique.
 3 fr. 75 le kilo, 4 mois de terme, ou 2 pour cent de remise, n'importe la dimension des courroies en noyau de cuir amoncelé de la manufacture de FORTIER-BEAULIEU, Roanne (Loire).

NÉURALGIES
 GUÉRISON PAR LES PIQUÈRES ANTINÉURALGIQUES DU D^r CRONIER
 CHEZ TOUS LES PHARMACIENS
 À CÉDER
 Pour cause de santé
OFFICE D'HUISSIER
 Seul dans un des meilleurs cantons de l'arrondissement de Roanne.
 S'adresser au bureau du journal.

À VENDRE
 UNE
MACHINE A VAPEUR
 De la force de 4 à 5 chevaux
ET SA CHAUDIÈRE
 La machine est susceptible de réparations, mais la chaudière est en très-bon état. On vendrait l'un ou l'autre séparément.
 S'adresser à M. CHAPAND-FORESTIER, ouvrier à Combres. 3-3

SALON DE COIFFURE
A. VALLAS
 RUE DES BOURRASSIÈRES, 4
 A ROANNE
 Grand assortiment de postiches en cheveux, pour dames et pour hommes.
 Grande nouveauté de chignons lisses, frisés et ondulés.
 Spécialité de tous travaux en cheveux.
 Réparation de chignons de tous modèles.
 Nouvelle coiffure russe.
 Voiles et couronnes de mariées ; fleurs pour soirées.
SALON SPÉCIAL DE COIFFURE POUR DAMES
SALON POUR LA TEINTURE DES CHEVEUX
MAGASIN DE PARFUMERIE DES PRINCIPALES FABRIQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
PARFUMERIE DES MAISONS EN RENOM
 LUBIN GELLE, VIOLET, PINEAUD et PIVER
GRAND ASSORTIMENT DE PEIGNES RUSSES, BROSSES À TÊTE, A HABIT, A CHAPEAUX, A ONGLES, A DENTS, A YEUX, A FIGES ET ARTICLES DE GOÛT

UN JOLI VOLUME **CES DAMES** UN FRANC
GRAND MONDE
 PAR UNE FEMME QUI N'EN EST PAS
 CHAPITRES
 Une préface peu engageante.
 — Aphorismes sur les femmes. — Qu'est-ce que le monde ? — La Journée d'une femme du monde. — Le ménage d'une femme du monde. — Comment on devient quelquefois femme du monde. — Les naïves. — Les rouées. — Comment finissent les femmes du monde. — Comment elles devraient finir. — Conclusion.
 Se trouve en province chez les principaux libraires.
 Pour recevoir le volume directement et franco, adresser 1 fr. 40 c. en timbres-poste à M. P. Lebige-Duquesne, 16, rue Hautefeuille, à Paris.

GROS ET DETAIL — REMISE AUX MARCHANDS
GUILLET
 Marchand de bois, au Côteau-Roanne
CHARBON DE BOIS, 1^{re} QUALITE
 Ce charbon, tout essence bois dur, sans poussière, fumerons, etc., toujours parfaitement sec, convient à tous les usages.

Bois de Chauffage
 Essence hêtre (fayard), en bûches coupées sur commande, pour cheminées fourneaux, calorifères, etc.
PRIX MODÉRÉS
 NOTA. — On rend à domicile.

BITUMES
E. GENOT
 Entrepreneur de Bitumes, à Roanne
 Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Scyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers écuries, greniers à blé, etc.
 Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.
PLUS DE CHEVEUX BLANCS
MELANOGENE
 De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.
 Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est SUPRÊME A TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR.
 Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 30. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 307, rue St-Honoré.
 Roanne chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur rue de la Paroisse.

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^e.
 COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :
PREMIÈRE ÉDITION.
 Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.
 Prix : Paris, un an, 12 fr. — Dép., un an, 14 fr.
DEUXIÈME ÉDITION.
 Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.
 Prix : Paris, un an, 15 fr. — Dép., un an, 17 fr.
TROISIÈME ÉDITION.
 Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte ; plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.
 Prix : Paris, un an, 18 fr. — Dép., un an, 20 fr.
QUATRIÈME ÉDITION.
 Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une grav. coloriée à l'aquarelle chaque semaine.
 Prix : Paris, un an, 24 fr. — Dép., un an, 25 fr.
 LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la Mode illustrée, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.
 Les abonnements à la Mode illustrée peuvent se faire aussi pour trois mois seulement, à dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, 56, rue Jacob, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.
 L'Administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, à Paris, désireux soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

PRIME EXTRAORDINAIRE
 DU
JOURNAL DES FAMILLES
 DOUZE VOLUMES
 Le Journal des Familles occupe une place brillante parmi les publications destinées au foyer. Son succès tient au genre spécial de sa rédaction. Au lieu de consacrer ses colonnes à des nouvelles parisiennes, à des choses qui intéressent tout au plus les désœuvrés de la capitale, il donne des causeries spirituelles et instructives sur les choses du jour, sur tout ce qui peut intéresser une famille ou régner la morale, le bon goût, le travail. Il publie des feuilletons de choix. — Plusieurs personnages éminents ont vivement approuvé et recommandé son programme.
 La devise du Journal des Familles est : *Élever le cœur, fortifier le corps et l'esprit.*
 Le Journal des Familles paraît toutes les semaines en belles livraisons. Chaque mois, il publie un courrier des modes avec gravures spéciales. Il est richement imprimé sur papier satiné et ses gravures défient toute concurrence. Il a deux éditions dont voici les prix :
 1^{re} édition avec gravures dans le texte, 8 fr. par an.
 2^{de} édition avec gravures dans le texte, en dehors du texte et gravures de salon, 12 fr. par an.
 Quelle que soit l'édition à laquelle on souscrit, on a droit à une prime gratuite de douze volumes. Ces volumes ont en moyenne 200 à 250 pages et sont imprimés spécialement pour le Journal des Familles. Ils font partie d'une bibliothèque (beau format) de 120 volumes qui est délivrée gratuitement aux abonnés du Journal des Familles à raison de 12 vol. par an.
 Adresser les abonnements en bons de poste à M. Marillier, directeur du Journal des Familles, boulevard du Prince-Eugène, 180, à Paris. (On peut aussi adresser des timbres-poste avec 30 cent. en plus pour le change.)

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^e, RUE JACOB, 56, A PARIS
LA CHASSE ILLUSTRÉE
 JOURNAL HEBDOMADAIRE
 DES PLAISIRS DE LA FERME ET DU CHATEAU
 Publié sous la direction de M. BÉNÉDICT RÉVOIL
 ET ILLUSTRÉ PAR LES ARTISTES LES PLUS DISTINGUÉS
 Ce journal, spécialement destiné aux amateurs de la chasse et de la pêche, paraît tous les samedis depuis le 3 août 1867, dans le format de l'Illustration et de la Mode illustrée, et contient dans chaque numéro des récits de chasses, de pêches, de voyages, des études sur l'acclimatation, la pisciculture, l'insémination naturelle, etc., accompagnés de magnifiques gravures.
 Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en font la demande, par lettre affranchie, à l'administration.
PRIX DE L'ABONNEMENT POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS
 Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
 Les abonnements se prennent pour un an, six mois ou trois mois.
 Ils sont payables d'avance et partent du 1^{er} de chaque mois.
ON S'ABONNE
 A Paris, chez MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^e, rue Jacob, 56,
 et, dans les départements, chez tous les libraires et directeurs de la poste.